

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE ÉLECTORALE AFFÉRENTE À L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IJBA - SCRUTIN DU 25 NOVEMBRE 2020 -**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'IJBA,
Vu l'arrêté du 23/10/2020 portant organisation des élections des représentants des usagers au conseil de l'IJBA,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1: LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale relative à l'élection du 25/11/2020 des représentants des usagers au conseil de l'IJBA est versée en annexe du présent arrêté et consultable, à compter du 23/10/2020 par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA, sis 1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne (sous accès authentifié restreint aux étudiants).

ARTICLE 2: PUBLICATION

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA, sis 1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 3: EXÉCUTION

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 23 octobre 2020.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lionel LARRÉ".

Lionel LARRÉ.